

Chaque, au premier étage de la rue de la Léonide, samedi, jeudi, vendredi, de 10 h. à 20 h.; samedi, de 15 h. à 18 h. et dimanche de 11 à 13 h.

Cabriolet décapotable 4 places grand luxe, pare-brise articulé, glaces descendantes. SUPERCINQ ROSENGART. Assurance à cr. moins de 6 lit. aux 100. Cond. intérieure 4 places, complète 15.980

Aujourd'hui, mercredi 1<sup>er</sup> février: Hôtel de Ville: 9 h. à 12 h. Bibliothèque communale: 9 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Consulat de Belgique: 8 h. à 12 h. Pharmacies de nuit: M. Montignis, 118, rue de Dunkerque.

Chez les jeunes de l'U.N.C. Les jeunes de l'U.N.C. qui sont susceptibles de vendre des billets de tombola à l'occasion du Congrès départemental des A.C. sont priés de bien vouloir se présenter chez M. Marcel Beghin, 112, rue Jules-Guesde, à Lys.

A la Mutuelle-Retraite des anciens combattants. La Mutuelle-Retraite des Anciens Combattants de Lannoy-Lys-Tourcoing tiendra son assemblée générale statutaire au Café de l'Étoile-de-Ville, le dimanche 12 février, à 9 h. 30.

LYS Le dixième anniversaire de la Chorale Sainte-Thérèse. A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de parler de la chorale Sainte-Thérèse, rue Chanzy, à Lys, et notamment il y a quelques mois, lors de la restauration complète de cette chapelle, si parfaitement dessinée par M. l'abbé Vandembrouck, chapelain.

BLANCHE AU... M. Jean Constant, directeur-fondateur. Le dimanche 12 février, le 10<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation. Rappelons, à l'occasion de cet anniversaire, que la chapelle Sainte-Thérèse fut ouverte en 1928 et fut d'abord pour desservir M. l'abbé Joseph Debailleul, alors vicaire à Lys-Saint-Luc.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

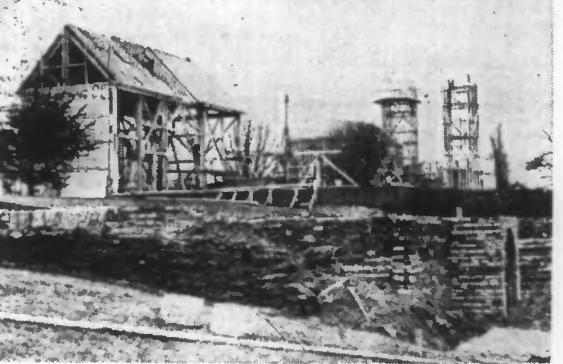
VALENTEUR Frères, 146, Grande-Rue, ROUBAIX. Agents exclusifs pour ROUBAIX, TOURCOING, MARCQ-EN-BARŒUL et environs.

AU CENTRE REGIONAL DE ROUBAIX

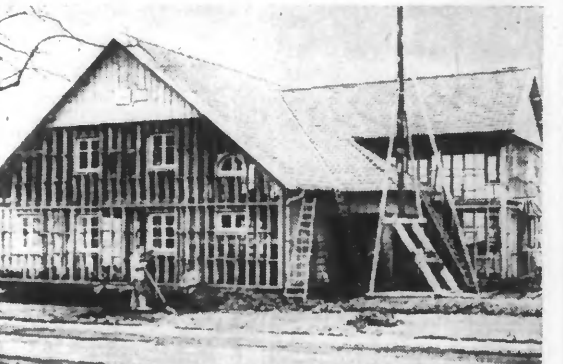
Plusieurs pavillons dressent leur ossature au Parc Barbieux. Le pavillon de la Moselle, en voie d'achèvement. Le pavillon de la Somme, dressé l'ossature de deux clochetons. Au premier plan: le pavillon du Haut-Rhin, en construction.



LE PAVILLON DE LA MOSELLE, EN VOIE D'ACHEVEMENT



A droite: LE PAVILLON DE LA SOMME DRESSE L'OSSATURE DE DEUX CLOCHETONS. Au premier plan: LE PAVILLON DU HAUT-RHIN, EN CONSTRUCTION.



LE PAVILLON DES VOSGES

Les travaux sont menés rapidement au Centre régional de Barbieux. Et peu à peu, le « Bois-Jardin » voit ses valloissements se hérasser de constructions architecturales pour le moment, mais qui, plus tard, lorsqu'elles auront revêtu leurs seyant carapaces de stuc ne dépareront plus notre beau parc, et y apporteront, au contraire, l'appoint de leur pittoresque originalité.

Vous par exemple, l'aimable « hôtellerie » que sera plus tard le pavillon du Haut-Rhin, avec son double escalier qui rappelle celui de la vieille mairie de Mulhouse, avec son toit pointu, son clocheton, ses lucarnes. Vous aussi le futur « Foyer du Soldat », caractérisé par le pavillon de la Moselle. Ce sera, en même temps, une reconstitution puisqu'il évoquera assez fidèlement — tout en tenant compte des nécessités de l'aménagement intérieur — la fameuse « Porte des Allemands », l'un des plus célèbres monuments de la Lorraine.

Et celui des Vosges? Lorsque vous avez fait une longue randonnée sur les cimes blanches des Vosges, lorsque vous vous êtes grisés de l'air et tonique parfum qu'exhalent si généreusement les sapinières, ne vous serait-il pas agréable de rencontrer soudain un gai « Centre du touriste » comme sera plus tard ce pavillon, et où vous pouvez vous reposer, vous reconforter et aussi vous documenter sur cette admirable région?

Grâce aux quatorze pavillons qui se dresseront ainsi dans le Parc Barbieux, on peut être certain que rien ne sera négligé pour que la « personnalité » de chacun de nos quatorze départements du Nord et de l'Est soit fortement accentuée dans ce Centre régional.

Comme il est évident que l'exposition débordera en ville, l'Union des commerçants du Centre de Roubaix a, dès maintenant, pris ses dispositions pour prévoir abondamment nos rues centrales.

Et l'on peut être assuré que prochainement sera dressé à la fois de notre ville et de l'exposition.

La condition de la femme belge contractant mariage avec un Français. A la suite de son intervention à la Chambre des députés, lors de la séance du 26 janvier, M. Léon Marecaux a été député du Nord, a reçu du ministre de la Justice la lettre suivante: « Monsieur le député. « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une difficulté que soulèverait en ce qui concerne la condition de la femme belge épousant un Français, l'application du décret du 12 novembre 1938 modifiant la loi du 10 août 1927, dont les dispositions ne se trouvent pas en harmonie absolue avec celles de la convention franco-belge du 12 septembre 1928.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret du 12 novembre 1938 sur la situation de la police des étrangers, sans de droit interne, ne saurait faire échec à l'application d'un traité international, et qu'en conséquence la nationalité de la femme belge contractant mariage avec un Français demeure déterminée par l'article 2 de la convention franco-belge du 12 septembre 1928.

« Si, au contraire, le mariage est célébré en France, l'application de l'article 2 de la convention qui renvoie expressément à l'application de la loi française, que la femme belge qui se marie avec un Français conserve sa nationalité, si elle n'a pas acquis la qualité de Française conformément aux dispositions de notre loi, c'est-à-dire suivant les nouvelles dispositions du décret du 12 novembre 1938.

« Il ne paraît pas douteux, si le mariage est célébré en Belgique, que la femme belge qui épouse un Français devient immédiatement, de plein droit, Française si elle n'opte pas dans les conditions prévues par la loi belge pour la conservation de sa nationalité d'origine (art. 2, alinéa 1<sup>er</sup>).

« Si, au contraire, le mariage est célébré en France, l'application de l'article 2 de la convention qui renvoie expressément à l'application de la loi française, que la femme belge qui se marie avec un Français conserve sa nationalité, si elle n'a pas acquis la qualité de Française conformément aux dispositions de notre loi, c'est-à-dire suivant les nouvelles dispositions du décret du 12 novembre 1938.

« Il semble, cependant, qu'il y aurait intérêt à ce que cette interprétation fût acceptée d'une façon formelle par un accord entre les deux pays, et même qu'il conviendrait de procéder à la révision de la convention de 1928 pour tenir compte des modifications survenues dans notre droit interne.

« J'ai d'ailleurs assisté de cette question M. le ministre des Affaires étrangères, en appelant son attention sur l'importance qu'il y a à ce que, dans le plus bref délai possible, dans le plus bref délai possible, vous veuillez agréer, etc...

La prochaine conférence de la Société de Géographie. CHARMES ET GLOIRES DE L'ILE-DE-FRANCE par M. Henry-Louis Dubly

La prochaine séance de la Société de Géographie de Tourcoing est fixée au dimanche 5 février, à 17 h., salle des séances de la Société des Concerts du Conservatoire.

Le comité directeur a fait appel à M. Henri-Louis Dubly, homme de lettres, qui parlera des « Charms et Gloires de l'Île-de-France ».

Le comité directeur a fait appel à M. Henri-Louis Dubly, dont on peut dire ces jours derniers encore, dans le « Journal de Roubaix », les impressions vivantes et colorées rapportées d'un voyage en Italie, et qui montre avec un admirateur érudit et sensible des merveilles artistiques de notre riche passé. C'est enfin un observateur passionné de toutes les activités régionales, et l'on sait qu'il est un des fondateurs de l'Académie septentrionale.

Personne n'était donc mieux qualifiée que le distingué conférencier pour montrer aux membres de la Société de Géographie les attractions multiples et si diverses de l'Île-de-France.

Les portes seront ouvertes à 16 h. 30. Rappelons que la salle ne sera accessible qu'aux membres de la Société, porteurs de leur carte.

Une exposition d'art populaire. La section jociste du Sacré-Cœur annonce, dès maintenant, à tous les artisans et amateurs de la région qu'elle organise pour le 12 février, au Centre de Roubaix, une exposition d'art populaire, au profit du pèlerinage international de la J.O.C. à Rome.

On pourra y faire agréer des travaux de toute sorte, à condition qu'ils soient exécutés par des artisans ou des amateurs. Tous ceux qui s'intéressent à ces genres de travaux ont intérêt à participer à l'exposition, pour laquelle le Comité met à leur disposition, à titre gratuit, la salle de la rue du Rhin.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Henri Plantefève, 38, rue d'Anvers.

Chambre départementale d'agriculture. Les élections pour le renouvellement de la Chambre départementale d'agriculture auront lieu dimanche prochain, à l'Hôtel de Ville, cour d'honneur (entrée place Victor-Hasebroeck).

Le scrutin s'ouvrira à 8 h. et sera clos à 16 heures. Et l'on peut être assuré que prochainement sera dressé à la fois de notre ville et de l'exposition.

À la Fédération des anciens combattants (U.N.C.). Mutuelle retraite des Anciens Combattants, des Assurances sociales. — Le paiement des coupons échus à lieu dans les six premiers jours de chaque mois, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 18 h. (sauf le samedi, à 17 h.).

LES ANNONCES À FAIRE dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. SORY, 13, rue Marceau.

CHORALE « LA CALENDRIÈRE ». — Ce sera le concert de samedi, le 25 février, à 8 h., pour les choristes à 20 h. à la Maison de la Sainte-Famille.

CHEZ LES ANCIENS DE LA CLASSE 1909. En vue d'organiser le programme de leur fête annuelle, les choristes de classement ont tenu une réunion préparatoire au cours de laquelle ils ont élu leur comité.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, droit de licence des retardataires, et droit sur stock de marchandises déclarées le 15 novembre 1938, aura lieu le vendredi 3 février, à la Recette barrière, 105, rue d'Industrie, de 8 h. à 16 heures.